

NOUVEL EXPERT AUDIT

32 rue Carnot – 86000 POITIERS . Tél. 09 78 28 13 30 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Association CAMJI

3 rue de l'ancien musée – 79000 NIORT

Exercice clos le 31/12/2024

Bruno Saoud, Sylvain Gilet

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique au capital de 108 700 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 32 rue Carnot - 86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CAMJI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CAMJI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances, des provisions et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 16 juin 2025

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Bruno SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social



BILAN - Actif

Le Camji

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice Clos au 31/12/2024			Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	21 857	11 826	10 031	9 000	1 031	11%
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 007	7 007	0	0		
Autres immobilisations incorporelles	14 850	4 819	10 031	9 000	1 031	11%
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	687 547	642 566	44 981	64 627	-19 647	-30%
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	571 192	536 423	34 769	53 794	-19 025	-35%
Autres immobilisations corporelles	116 354	106 143	10 211	10 833	-622	-6%
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	2 807		2 807	2 792		
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés	2 015		2 015	2 000		
Prêts						
Autres	792		792	792		
TOTAL (I)	712 211	654 392	57 819	76 419	-18 601	-24%
COMPTES DE LIAISON (II)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	4 817		4 817	4 908	-91	-2%
Avances et acomptes versés sur commandes				443	-443	
Créances	540 311		537 811	500 777	37 034	7%
Créances clients usagers et comptes rattachés	3 022	2 500	522	5 850	152	-91%
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	22 423		22 423	21 833	589	3%
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	504 206		504 206	466 666	37 539	8%
Charges constatées d'avance	10 661		10 661	6 428	4 233	66%
TOTAL (III)	545 128	2 500	542 628	506 129	36 500	7%
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 257 339	656 892	600 447	582 548	17 899	3%

Visa du
Commissaire aux Comptes

BILAN - Passif

Le Camji

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise	236 955	236 955		
Fonds propres statutaires	236 955	236 955		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	83 751	83 751		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	83 751	83 751		
Autres réserves				
Report à nouveau	105 446	114 083	-8 637	-8%
Excédent ou déficit de l'exercice	20 283	-8 637	28 921	-335%
<i>Situation nette (sous-total)</i>	446 436	426 152	20 283	5%
<i>Fonds propres consommables</i>				
Subventions d'investissement	3 809	5 147	-1 337	-26%
Provisions réglementées				
TOTAL Fonds associatif (I)	450 245	431 299	18 946	4%
COMPTE DE LIAISON (II)				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	41 473	2 225	39 248	1764%
TOTAL Fonds dédiés (III)	41 473	2 225	39 248	
PROVISIONS				
Provisions pour risques	2 806	4 806	-2 000	-42%
Provisions pour charges	16 758	17 266	-508	-3%
TOTAL Provisions (IV)	19 564	22 072	-2 508	-11%
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	1 689	1 434	255	18%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 440	40 135	-12 695	-32%
<i>Dettes des legs ou donations</i>				
Dettes fiscales et sociales	48 720	76 564	-27 844	-36%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 373	5 582		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	5 943	3 236	2 707	84%
TOTAL Dettes (V)	89 165	126 951	-37 787	-30%
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	600 447	582 548	17 899	3%

Compte de résultat

Le Camji

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice N-1 2023	Exercice N-2 (2022)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	3 992	3 775	2 987
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	33 658	58 464	50 115
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	56 272	88 864	70 554
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	576 230	531 237	527 792
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats	2 500	2 750	350
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières d'autres organismes	2 571	6 417	4 048
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 508	42 950	17 763
Utilisations des fonds dédiés	2 225		32 380
Autres produits	57	113	32
TOTAL I	680 014	734 570	706 022
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	18 559	28 886	30 749
Variation de stocks	91	2 192	-5 274
Autres achats et charges externes	271 928	263 027	263 708
Aides financières	3 013	26 150	22 509
Impôts, taxes et versements assimilés	6 853	6 276	5 277
Salaires et traitements	209 580	270 487	229 178
Charges sociales	73 945	96 724	70 926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 230	34 170	38 240
Dotations aux provisions	2 500	5 516	9 386
Reports en fonds dédiés	41 473	2 225	
Autres charges	14 503	13 946	10 592
TOTAL II	668 675	749 599	675 291
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 339	-15 029	30 731
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	7 524	6 347	2 347
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	7 524	6 347	2 347
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	0	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 524	6 347	2 347
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	18 863	-8 682	33 077

Visa du
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

Le Camji

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice N-1 2023	Exercice N-2 (2022)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	83	498	30
Sur opérations en capital	1 337	5 166	5 775
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V	1 420	5 664	5 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		5 083	64
Sur opérations en capital		536	804
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
TOTAL VI	0	5 619	868
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 420	45	4 937
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I+III+V)	688 958	746 580	714 174
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	668 675	755 217	676 159
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	20 283	-8 637	38 014
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL	129 250	125 105	111 313
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens	100 650	88 682	75 699
Prestations en nature			
Personnel bénévole	28 600	36 424	35 613
TOTAL	129 250	125 105	111 313

Visa du

Commissaire aux Comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **600 446,89** euros
et au compte de résultat présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de
680 014,04 euros et dégageant un excédent de **20 283,49** euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été marquée par plusieurs départs au sein de l'équipe salariée : le chargé de médiation en janvier, la direction en avril, la responsable de communication en août, puis le coordinateur NTIC en novembre 2024. Le renouvellement de ces postes n'est pas pu être engagé au cours de l'exercice hormis pour le poste de chargé de communication. Le recrutement d'une nouvelle direction est soumis à un processus encadré par arrêté ministériel.

L'équipe permanente se trouve réduite à 6 salarié.e.s (5,07 ETP) contre 8 en 2023.

Parallèlement, plusieurs membres du Conseil d'administration, dont le Président, ont mis fin à leur mandat. La Gouvernance de l'association s'est trouvée fragilisée. Deux chargés de mission ont été nommés pour accompagner le conseil d'administration dans le renouvellement des instances et la coordination de l'équipe salariée. Cette mission d'appui et de conseil représente un coût de 20 582 € pour l'exercice 2024.

Dans ce contexte, il n'était pas possible de maintenir le même niveau d'activité. Le Festival Rise & Fall n'a pas pu être organisé, entraînant un impact significatif sur les recettes d'exploitation et la fréquentation du lieu. La masse salariale s'en trouve également réduite par rapport à l'exercice précédent. Le Ministère de la Culture a augmenté sa participation de 55 000 € en 2024.

L'exercice présente un excédent de 20 283,49 €. Un montant en fonds dédiés de 40 473 €, initialement dévolu au Festival Rise & Fall, sera repris sur l'exercice suivant.

L'équipement est structurellement déficitaire en raison de la capacité réduite de la salle de diffusion et du segment "à risque" de diffusion des artistes ou groupes à la notoriété naissante.

Les biens sont amortis à hauteur de 92%. L'outil de production est devenu obsolète et nécessite d'être renouvelé.

Le nouveau projet artistique et culturel de l'association est suspendu, dans l'attente d'une nouvelle direction. La précédente convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) reste applicable.

Les charges d'exploitations diminuent de 11% (-80 924 €) principalement en raison de la baisse de la masse salariale liée non remplacement de certains postes.

Les autres charges d'exploitation courante demeurent stables.

Les produits d'exploitation enregistrent une baisse de 7 % (-54 556 €), en dépit de l'augmentation de la subvention ministérielle, en raison du recul des recettes propres (billetterie, bar).

L'association n'a pas été en mesure de déployer pleinement l'ensemble de ses activités prévues telles que la médiation, l'accompagnement et le festival.

Visa du

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Commissaire aux Comptes

La mission d'appui et de conseil s'est poursuivie jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle Direction.

Monsieur Olivier DE FREITAS a été nommé directeur et est entré en poste le 1er avril 2025. L'équipe salariée a été partiellement renforcée notamment par le recrutement d'une chargée de production.

Le Conseil d'administration engage actuellement une refonte des statuts ainsi qu'une réorganisation de la gouvernance fonctionnelle de l'association.

Par ailleurs, le Camji travaille au renouvellement de son outil de production (matériel de sonorisation et d'éclairage), devenu obsolète.

Concernant les soutiens institutionnelles, la Ville de Niort a réduit sa participation de 0,7%. Les autres partenaires ont maintenu leur contribution. Néanmoins, une dépréciation des soldes de subventions est à anticiper en raison d'un bilan d'activités 2024 moindre par rapport aux objectifs attendus.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2024, ont été établis et présentés conformément aux dispositions de l'ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le secteur du spectacle vivant, et en particulier celui des musiques actuelles, a connu en 2024 une conjoncture contrastée. Si l'État a renforcé son soutien (hausse de la dotation aux SMAC, taxation du streaming, prolongation des dispositifs fiscaux), les structures ont été fragilisées par des baisses de fréquentation, une hausse des coûts techniques et artistiques, et des difficultés de recrutement. La transition écologique et la gouvernance partagée restent des axes structurants, encouragés par des dispositifs portés par le SMA et la Fédélima.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

Postes du bilan - Augmentations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Logiciels, brevets, licences	7 007		
Autres immobilisations incorporelles	13 650		1 200
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	20 657		1 200
Installations techniques, matériel et outillage industriel	570 092		1 100
Installations générales, agencements, aménagements divers	32 339		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	78 701		5 314
Immobilisations corporelles s/TOTAL	681 132		6 414
Autres titres immobilisés	2 000		15
Prêts, autres immobilisations financières	792		
Immobilisations financières s/TOTAL	2 792		15
TOTAL GENERAL	704 582		7 629

Postes du bilan - Diminutions	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine en fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Logiciels, brevets, licences			7 007	7 007
Autres immobilisations incorporelles			14 850	14 850
Immobilisations incorporelles s/TOTAL			21 857	21 857
Installations techniques, matériel et outillage industriel			571 192	571 192
Installations générales, agencements, aménagements divers			32 339	32 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			84 015	84 015
Immobilisation corporelles s/TOTAL			687 547	687 547
Autres titres immobilisés			2 015	2 015
Prêts, autres immobilisations financières			792	792
Immobilisation financières s/TOTAL			2 807	2 807
TOTAL GENERAL			712 211	712 211

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercices	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	11 657	169		11 826
Installations techniques, matériel et outillage industriel	516 298	20 125		536 423
Installations générales, agencements, aménagements divers	29 971	659		30 630
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 236	5 277		75 513
Immobilisation corporelles s/TOTAL	616 505	26 061		642 566
TOTAL GENERAL	628 162	26 230		654 392

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles s/TOTAL	169				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	20 125				
Installations générales, agencements, aménagements divers	659				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 277				
Immobilisation corporelles s/TOTAL	26 061				
TOTAL GENERAL	26 230				

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

*Visa du**Commissaire aux Comptes*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau des variations du fonds associatif

NATURE DU FONDS ET DES RESERVES	A L'OUVERTURE N-1	AFFECTATION DU RESULTAT	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	236 955				236 955
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	83 751				83 751
Report à nouveau	114 083	-8 637			105 446
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 637	8 637	20 283		20 283
Situation nette	426 152		20 283		446 436
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 147			1 337	3 809
Provisions réglementées					
TOTAL	431 299		20 283	1 337	450 245

Subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A L'OUVERTURE N-1	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
TOTAL Montant nominal	40 000			40 000
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	34 853	Visa du 1 337		36 191

Etat des provisions

Commissaire aux Comptes

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	A L'OUVERTURE N-1	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS MONTANTS UTILISES	DIMINUTIONS MONTANTS NON UTILISES	A LA CLOTURE
Provisions pour risques	2 806				2 806
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	17 266		-508		16 758
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour charges	2 000		-2 000		
TOTAL	22 072		-2 508		19 564

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A un an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	792		792
Autres créances clients	3 022	3 022	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	853	853	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
Divers Etat et autres collectivités publiques	20 400	20 400	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	1 170	1 170	
Charges constatées d'avance	10 661	10 661	
TOTAL	36 898	36 106	792

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers	1 689	265	1 424
Fournisseurs et comptes rattachés	27 440	27 440	
Personnel et comptes rattachés	20 745	20 745	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 225	20 225	
Autres impôts taxes et assimilés	750	750	
Autres dettes	12 373	12 373	
Produits constatés d'avance	5 943	5 943	
TOTAL	89 165	87 741	1 424
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		

Variation des fonds propres

Le déficit de l'exercice 2023 d'un montant de : -8 637,11 € a été affecté en report à nouveau pour la totalité.

Les fonds propres de l'association, en tenant compte, de l'excédent de 2024 de 20 283,49 €, s'élèvent à 450 245,18 €

Il est majoritairement constitué du fonds sans droit de reprise correspondant à la mise à disposition définitive de l'équipement électro-acoustique d'origine au profit de l'association pour une valeur de 236 955,02 €

Ce patrimoine n'appartient ni aux membres ni aux fondateurs puisqu'en cas de liquidation non judiciaire de l'entité, il sera dévolu à une autre personne morale d'intérêt général. Les fonds propres sans droit de reprise sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

ANNEXE

Exercice du

01/01/2024

au

31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients, usagers et comptes rattachés	
Organismes sociaux - produits à recevoir	853
Subventions d'investissement à recevoir	
Subventions d'exploitation à recevoir	20 400
Subventions d'équilibre à recevoir	
TOTAL	21 253

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 507
Dettes fiscales et sociales	28 630
Autres dettes	12 373
TOTAL	64 637

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 661
TOTAL	10 661
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 943
TOTAL	5 943

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de
décomposés de la manière suivante :
honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

3 600,00 euros

Visa du

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Fonds dédiés

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE N-1	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)	2 225	41 473	2 225			41 473	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL		41 473				41 473	

Visa du
Commissaire aux Comptes